

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2022

Référence
2022_13

Objet de la délibération
Adoption du Budget Primitif 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
31/03/2022

Date d'affichage
31/03/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 06/04/2022

Et

Publication ou notification du : 07/04/2022

L' an 2022 et le 6 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LAVAL GWENDOLINE à M. LAVAL JEAN-MARIE

Excusé(s) : Mme TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : Adoption du Budget Primitif 2022

Madame la Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Budget Primitif prévisionnel 2022 détaillé vous a été remis détaillé.

Il s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 208299 €
- Recettes : 262804.82 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 157933.51 €
- Recettes : 157933.51 €

Il intègre la réalisation du programme d'actions voté précédemment.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2022 de la commune, qui se compose du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame la Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 008-210804605-20220406-2022_13-DE

Le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté soit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 208299 €
- Recettes : 262804.82 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 157933.51 €
- Recettes : 157933.51 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/04/2022

Le Maire

JOSETTE PELTIER